

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 avril, le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président. La séance est ouverte à 19h10.

Nombre de Conseillers en exercice : 50

Présents : 28

Votants : 39

**ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :**

**CHAMPAGNE SUR SEINE :** M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD – **DORMELLES :** M. LARGILLIERE - **FLAGY :** M. DESVIGNES - **MONTIGNY SUR LOING :** Mme MONCHECOURT, M. CORBEL - **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN (*arrivée à 19h52 – délibération 2024\_29*), M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS - **NONVILLE :** M. BELLIOU - **PALEY :** M. COCHIN - **REMAUVILLE :** Mme PENIFAURE - **SAINT MAMMES :** M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT - **THOMERY :** M. MICHEL (*arrivée à 20h05 – délibération 2024\_29*) - **TREUZY LEVELAY :** Mme PILLOT - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** M. MOMON - **VILLECERF :** M. DEYSSON - **VILLEMER :** M. BEAUFRETON- **VILLE SAINT JACQUES :** M. PERADON (*arrivée à 19h22 – délibération 2024\_17*)

**ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :**

**CHAMPAGNE SUR SEINE :** M. KERIGER représenté par M. GONORD  
Mme AUFILS représentée par M. LOEUILLLOT  
**MONTIGNY SUR LOING :** Mme JACQUENET représentée par Mme MONCHECOURT  
**MORET-LOING-ET-ORVANNE :** Mme GAUDIN représentée par M. FONTUGNE (*jusqu'à 19h52*),  
Mme SAVAL-BONET représentée par M. POUILLIER,  
Mme EYRIGNOUX représentée par M. FONTUGNE,  
M. BODIER représenté par M. ZAKEOSSIAN,  
Mme GRAU représentée par M. ATLAN,  
Mme THALAMY représentée par M. MICHEL (*à partir de 20h05 – délibération 2024\_29*)  
**NANTEAU SUR LUNAIN :** M. GUIMARD représenté par M. SEPTIERS  
**VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** Mme DARGNAT représentée par M. MOMON  
**VILLEMARECHAL :** Mme KLEIN représentée par M. BELLIOU

**ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :**

**LA GENEVRAYE :** M. OTLINGHAUS  
**MORET-LOING-ET-ORVANNE :** Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme THALAMY (*jusqu'à 20h05*)  
**SAINT MAMMES :** M. MALBRUNOT  
**THOMERY :** M. MICHEL (*jusqu'à 20h05*), M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PATTYN  
**VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** M. BEUDAERT  
**VILLEMARECHAL :** M. GOISET  
**VILLE SAINT JACQUES :** M. PERADON (*jusqu'à 19h22*)

Les conseillers présents formant la majorité des membres, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme MONCHECOURT a été désignée secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

### INFORMATIONS DIVERSES

### LISTES DES DECISIONS

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 MARS 2024

#### SPORTS, JEUNESSE, CULTURE ET EVENEMENTIEL

Délibération n°2024 15 : Séjour Aventure 12/16 ans – Animation Jeunesse

Délibération n°2024 16 : Reconduction soutien aux sportifs de haut niveau

#### COMMANDES PUBLIQUES

Délibération n°2024 17 : Conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études visant à définir la conformité des branchements d'assainissement des bâtiments publics et estimer les travaux de mise en conformité requis à la Communauté de communes ou/et pour estimer la faisabilité chiffrée d'une gestion des eaux pluviales à la parcelle avec réutilisation potentielle des eaux de toitures

#### POLITIQUES CONTRACTUELLES

Délibération n°2024 18 : Demande de Subvention - Fond Car – Région Ile De France

#### FINANCES

Délibération n°2024 19 : Délibération portant procédure de neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées

Délibération n°2024 20 : Délibération portant fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement - Référentiel Budgétaire M57

Délibération n°2024 21 : Délibération portant reprise et affectation des résultats 2023 dès le Budget Primitif 2024 - Budget Principal M57 - CC Moret Seine et Loing

Délibération n°2024 22 : Délibération portant reprise et affectation des résultats 2023 dès le Budget Primitif 2024 - Budget Annexe M57 - Office de Tourisme MSL

Délibération n°2024 23 : Délibération portant reprise et affectation des résultats 2023 dès le Budget Primitif 2024 - Budget Annexe M4 - Hôtel Entreprises

Délibération n°2024 24 : Délibération portant reprise et affectation des résultats 2023 dès le Budget Primitif 2024 - Budget Annexe M57 - Pôle Economique des Renardières

Délibération n°2024 25 : Délibération portant sur les taux de fiscalité 2024

Délibération n°2024 26 : Délibération portant sur les taux de TEOM 2024

Délibération n°2024 27 : Délibération portant sur le produit de GEMAPI 2024

Délibération n°2024 28 : Délibération portant transfert des opérations entre les Budgets Annexes PER et CCMSL

Délibération n°2024 29 : Délibération portant vote du Budget Primitif 2024 – Budget Principal M57 CC Moret Seine et Loing

Délibération n°2024 30 : Délibération portant vote du Budget Primitif 2024 - Budget Annexe M57 Office de Tourisme Moret Seine et Loing

Délibération n°2024 31 : Délibération portant vote du Budget Primitif 2024 – Budget Annexe M4 Hôtel Entreprises

Délibération n°2024 32 : Délibération portant vote du Budget Primitif 2024 – Budget Annexe M57 Pôle Economique des Renardières

Délibération n°2024 33 : Délibération portant vote du Budget Primitif 2024 – Budget Annexe M57 PER Lotissement

Délibération n°2024 34 : Délibération portant attribution des subventions et participations – Année 2024

Délibération n°2024 35 : Délibération portant participation aux ALSH - Journées Enfants 2023

Délibération n°2024 36 : Délibération portant participation aux accueils périscolaires - Journées Enfants 2023

Monsieur SEPTIERS ouvre la séance à 19h10, procède à l'appel des conseillers communautaires, constate que le quorum est atteint et remercie la commune de Dormelles de son accueil.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 07 Mars 2024 est adopté à l'unanimité.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

En complément des informations notées dans le compte-rendu du bureau communautaire du 20 mars transmis à l'ensemble des conseillers communautaires, quelques dates et informations :

- **Eau assainissement :**

Suite à la réunion organisée le 26 mars, des études d'intégrations aux SIDASS et SIDEAU vont être lancées pour un bon nombre de petits syndicats et de communes. Les décisions prises par ces structures organisatrices impacteront notre organisation et notamment le type de mission à confier au cabinet que nous devons retenir.

- **Politique de la ville :** signature le 28 mars du contrat de ville pour Champagne sur Seine.
- **Animations pendant les vacances de printemps :** La quasi-totalité des activités est réservée et les stages sont complets
- **PLH :**
  - Avis très favorable de la préfecture de région,
  - En attente notification du préfet,
  - Vote en juin du PLH et de son règlement.
- **Inauguration du plateau d'évolution :** 25 mai à 11h
- **Conseil communautaire :** 20 juin à 19h

Pour les manifestations

- **Rando la Printanière :** Dimanche 24 mars à Villemaréchal, 1037 randonneurs, nouveau record.  
Satisfaction des participants
- **Salon de l'emploi :** jeudi 28 mars à Moret-salle des fêtes, 44 entreprises présentent pour près de 400 postes à pouvoir. 630 Visiteurs. Grande satisfaction des participants
- **MSL en fête :** samedi 27 avril.
- **Rencontres de la harpe :** 24 mai à Thomery, 31 mai à Vernou, 1<sup>er</sup> juin à Flagy et 8 juin à Villemaréchal

**Le Président présente la liste des décisions qui a été communiquée.**

## DELIBERATIONS

### SPORTS, JEUNESSE, CULTURE ET EVENEMENTIEL

#### Délibération n°2024 15 : Séjour Aventure 12/16 ans – Animation Jeunesse

Dans le cadre des activités du secteur « Animation Jeunesse » du service Sports-Jeunesse-Culture et Evènementiel, il est proposé l'organisation d'un séjour aventure pour 12 jeunes du territoire âgés de 12 à 16 ans.

Les 12 jeunes qui participeront à cette semaine d'activités devront en contrepartie participer à une journée de nettoyage d'un site du territoire, organisée par la CCMSL dans le cadre des journées mondiales de « World Clean Up ».

Ce type de séjour permet de renforcer l'identité territoriale et de continuer à relancer la dynamique de l'animation jeunesse sur le territoire avec un planning attractif d'activités.

Mme MONCHECOURT indique que Mme JACQUENET regrette que sa suggestion n'ait pas été retenue, il s'agissait d'augmenter la subvention de la CC pour ce voyage ce qui permettait de diminuer la participation des parents en vue de la conjoncture actuelle. La participation de la CC ne représenterait pas 1/3 du voyage.

M. DEYSSON indique avoir retravaillé le sujet et rappelle qu'il y a déjà trois quotients et que les prix oscillent entre 350 et 450 €. Au regard du coût des prestations, ce ne serait pas envoyer un bon signal de diminuer les prix qui sont déjà adaptés au niveau des quotients.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**Article 1 :**

Un séjour aventure pour 12 jeunes du territoire âgés de 12 à 16 ans sera programmé du lundi 15 au samedi 20 juillet 2024 au centre de vacances « la joie de vivre » à Valloire (73). Le budget total hors dispositif de subvention s'élève à 5 840€.

**Article 2 :**

La grille tarifaire pour le séjour nautique est la suivante :

Coefficient 1 – Q1	Coefficient 2 – Q2	Coefficient 3 – Q3
350 €	400 €	450 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**37 voix pour :** M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. DEYSSON, M. BEAUFRETON, M. KERIGER, Mme AUFILS, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. GUIMARD, Mme DARGNAT, Mme KLEIN

**2 abstentions :** Mme JACQUENET, M. BRUMENT

#### Délibération n°2024 16 : Reconduction Soutien Aux Sportifs De Haut Niveau (SHN)

Dans le cadre d'un soutien apporté aux sportifs de haut niveau de son territoire, les élus de la Communauté de Communes ont souhaité mettre en place une politique sportive de soutien au sport Elite afin notamment d'utiliser le sport comme levier de rayonnement, d'attractivité territoriale et comme support d'identification et d'appartenance à l'intercommunalité.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**Article 1 :**

La reconduction d'un subventionnement pour les sportifs de haut niveau. Le budget de subventionnement pour l'année 2024/2025 pourra aller jusqu'à 40 000 € conformément à la grille suivante :

Niveau de subvention CCMSL	Niveau de jeu		Montant par SHN 2024/2025
Niveau 1	Sportifs sur la liste ministérielle	SHN Elite et SHN Sénior	5000 €
Niveau 2		SHN Relève et SHN Reconversion	4000 €
Niveau 3		Listes « Espoirs » et « Collectifs nationaux »	3000 €
	Sportif de nationalité Française ou étrangère sélectionné en équipe nationale pour une compétition de référence (JO, CM ou CE).		

**Article 2 :**

Pour pouvoir bénéficier d'une subvention, le sportif devra répondre aux prérequis suivants :

- ✓ Résider sur le territoire de Moret Seine et Loing et/ou faire partie d'un club du territoire de la Communauté de Communes.
- ✓ Participer au moins une fois dans l'année, sur sollicitation de la CCMSL, à un évènement de promotion du sport sur le territoire.
- ✓ S'engager à faire la promotion de l'aide apportée par la CCMSL à chaque fois que l'occasion lui en sera donnée (exemple : interviews, articles de presse...)
- ✓ Faire figurer le logo de la CCMSL sur la tenue de l'athlète, lorsque cela est autorisé par les instances sportives.
- ✓ Clause de moralité (disposition contractuelle exigeant que le sportif ou le club se conforme à certaines règles en matière de comportement et d'exemplarité pour les jeunes)

**Article 3 :**

Les modalités de contrôle de ces prérequis seront précisées dans des conventions d'objectifs passées avec les sportifs.

Chaque année, les sportifs devront notamment fournir dans leur dossier de demande de subvention :

- ✓ Des justificatifs de dépenses : comptes détaillés de l'année écoulée permettant d'isoler les montants effectivement dédiés au haut niveau.
- ✓ Des justificatifs de niveaux de jeux : attestation de la fédération, attestation d'inscription sur une liste ministérielle, etc.
- ✓ Des justificatifs de recettes privées : attestation de versement d'un sponsor.

La signature d'une convention sera obligatoire pour bénéficier de la subvention. Le Conseil autorise le Président à signer les conventions d'objectifs afférentes au dispositif de subventionnement des sportifs de haut niveau.

**Article 4 :**

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**39 voix pour :** M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. DEYSSON, M. BEAUFRETON, M. KERIGER, Mme AUFILS, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. GUIMARD, Mme DARGNAT, Mme KLEIN, Mme JACQUENET

## COMMANDE PUBLIQUE

*Délibération n°2024 17 : CONVENTIONS DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'ETUDES VISANT A DEFINIR LA CONFORMITE DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT DES BATIMENTS PUBLICS ET ESTIMER LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE REQUIS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OU/ET POUR ESTIMER LA FAISABILITE CHIFFREE D'UNE GESTION DES EAUX PLUVIALES A LA PARCELLE AVEC REUTILISATION POTENTIELLE DES EAUX DE TOITURES*

Arrivée de M. PERADON à 19h22

La mise en conformité des branchements d'assainissement des bâtiments publics communaux et intercommunaux est une condition d'éligibilité du Conseil départemental de Seine et Marne pour le versement des aides dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement auprès des communes de plus de 1500 habitants.

La mutualisation des études moyennant la rédaction d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique permettra de mutualiser les coûts.

Montigny-sur-Loing, Moret-Loing-et-Orvanne, Saint-Mammès, Thomery, Vernou-la-Celle-sur-Seine et Villecerf ont décidé de déléguer la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études visant à définir la conformité des branchements d'assainissement des bâtiments publics et estimer les travaux de mise en conformité requis à la Communauté de communes ou/et pour estimer la faisabilité chiffrée d'une gestion des eaux pluviales à la parcelle avec réutilisation potentielle des eaux de toitures. Il est opportun que cette opération soit portée et coordonnée à l'échelle de la Communauté de communes Moret Seine et Loing.

Le taux de financement de l'opération est de 50% par l'agence de l'eau et de 20% par le Département soit un financement à hauteur de 70% du coût total de l'opération.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**Article 1 :** Approuve les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage annexées entre la Communauté de Communes Moret Seine et Loing et les communes de :

- Montigny-sur-Loing,
- Moret-Loing-et-Orvanne,
- Saint-Mammès,
- Thomery,
- Vernou-la-Celle-sur-Seine.,
- Et Villecerf.

Les conventions passées avec ces communes reprennent les programmes définis par ces dernières.

La Communauté de Communes assurera le rôle de mandant sans contrepartie financière.

**Article 2 :** Pour l'ensemble de l'étude, l'enveloppe financière prévisionnelle maximale en dépenses est estimé à 156 050 € HT soit 187 260 € TTC.

Part Commune de Montigny-sur-Loing (hors subventions) : 4 100 € HT soit 4 920 € TTC

Part Commune de Moret-Loing-et-Orvanne (hors subventions) : 32 300 € HT soit 38 760 € TTC

Part Commune de Saint-Mammès (hors subventions) : 3 800 € HT soit 4 560 € TTC

Part Commune de Thomery (hors subventions) : 25 450 € HT soit 30 540 € TTC

Part Commune de Vernou-la-Celle-sur-Seine (hors subventions) : 46 600 € HT soit 55 920 € TTC

Part Commune de Villecerf (hors subventions) : 5 600 € HT soit 6 720 € TTC

Part Communauté de Communes (hors subventions) : 38 200 € HT soit 45 840 € TTC

**Article 3 :** Autorise le Président à signer les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage annexées à la présente délibération et tout acte nécessaire à cette réalisation.

**Article 4 :** Nomme un référent technique en la personne de M. DELUSSU, responsable des services techniques et un élu : M. DEYSSON, Maire de Villecerf et Vice-Président pour le suivi de l'étude qui représenteront la commune aux différents comités de suivi.

**Article 5 :** Les dépenses et les recettes seront inscrites au budget communautaire

**40 voix pour :** M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. DEYSSON, M. BEAUFRETON, M. PERADON, M. KERIGER, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. GUIMARD, Mme DARGNAT, Mme KLEIN

## **POLITIQUES CONTRACTUELLES**

Délibération n°2024\_18 : Demande de Subvention - Fond Car – Région Ile De France

Afin de pouvoir répondre :

- ✓ Aux décisions prises, relatives aux investissements à réaliser retenus pour la fin de mandat,
- ✓ Aux premières conclusions du projet de territoire,
- ✓ À la poursuite de nos investissements concernant le développement économique (réponse aux études votées) sur le Pôle Economique des Renardières.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

**Article 1** : Il a lieu de contractualiser avec nos partenaires financiers et notamment la Région Ile de France pour ces opérations (qui ne généreront peu ou pas de frais de fonctionnement) :

### PETITE ENFANCE

Déménagement de la halte-garderie la Farandole-création d'un multi accueil sur la commune de Moret Loing et Orvanne :

- **Objet de l'opération** :

Comme validé dans l'étude « petite enfance » et par le bureau communautaire, il s'agit de déménager notre structure « petite enfance » située sur la commune historique de Moret sur Loing.

Le bâtiment actuel ne répond plus aux normes concernant notre activité de multi accueil, il pourra être utilisé pour les activités du RAM.

Ce déménagement se fera sur un terrain communautaire situé sur la commune historique de Veneux les Sablons.

Le futur équipement augmentera notre capacité d'accueil de quatre places.

Son implantation au droit du Pôle Famille permettra de créer un « pôle enfance » à proximité de la gare ferroviaire de Moret/Veneux les Sablons.

- **Maitrise foncière** :

Cet équipement sera implanté sur du foncier communautaire.

- **Fonctionnement** : S'agissant d'un transfert, des frais de fonctionnement supplémentaires seront à prendre en charge à la marge concernant le personnel (création de 4 places supplémentaires).

Une grosse partie des dépenses sera compensée via les financements de la CAF et la participation des familles.

Ce bâtiment sera moins énergivore que l'équipement existant.

- **Date de démarrage** : Etude 2024, travaux 2025/2026

- **Montant H.T. de l'opération** : 800 000,00 euros.

- **Financement** :

- ✓ CAF : 235 000.00 euros
- ✓ Département (CID) : 85 000.00 euros
- ✓ Région (CAR) : 240 000.00 euros
- ✓ Fonds propres MSL : 240 000.00 euros

### Création de micro crèches « privées »:

- Sur la Commune de Thomery

- **Objet de l'opération** :

Comme proposé par l'étude « petite enfance » et validé par le bureau communautaire, il s'agit de construire un bâtiment destiné à recevoir une micro crèche de 10 places sur la Commune de Thomery. Ce projet répond à des besoins sur le territoire, les structures d'accueil pour les enfants de 0-3 ans sont de réelles attentes pour nos habitants.

Le foncier se situe en centre-ville, il ne sera pas nécessaire d'aménager de VRD ni même des parkings.

Cette structure fera l'objet d'un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de confier la gestion de cet équipement à un opérateur privé.

- Maitrise foncière :

Du foncier sera à acquérir auprès de la Commune de Thomery (accord de la Commune).

- Fonctionnement :

Le bâtiment sera loué à un opérateur. Pas d'impact sur nos budgets de fonctionnement.

- Date de démarrage : Etude 2024, travaux 2025/2026

- Montant H.T. de l'opération : 350 000.00 euros

- Financement :

- ✓ CAF : 140 000.00 euros
- ✓ Région (CAR) : 105 000.00 euros
- ✓ Fonds propres MSL : 105 000.00 euros

- Sur la Commune de Nonville :

- Objet de l'opération :

Il s'agit de construire un bâtiment destiné à recevoir une micro crèche de 10 places sur la Commune de Nonville. Ce projet répond à des besoins sur le territoire, les structures d'accueil pour les enfants de 0-3 ans sont de réelles attentes pour nos habitants.

Au sein de notre secteur rural les offres de gardes collectives pour les enfants de 0-3 ans sont inexistantes.

Le foncier pressenti se situe à proximité de la salle des fêtes de la Commune de Nonville et ne nécessite pas d'aménagement en VRD ni même en parkings.

Cette structure fera l'objet d'un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de confier la gestion de cette structure à un opérateur privé.

- Maitrise foncière :

Le foncier est mis à disposition à titre gracieux ou cédé à l'euro symbolique par la Commune de Nonville (accord de la Commune).

- Fonctionnement :

Le bâtiment sera loué à un opérateur. Pas d'impact sur nos budgets de fonctionnement.

- Date de démarrage : Etude et travaux 2025, travaux 2026

- Montant H.T. de l'opération : 350 000.00 euros

- Financement :

- ✓ CAF : 140 000.00 euro
- ✓ Région (CAR) : 105 000.00 euros
- ✓ Fonds propres : 105 000.00 euros

ENFANCE :

Création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement en milieu rural sur la commune de Villemer :

- Objet de l'opération :

Suite aux différentes études lancées, à la validation du COPIL « ALSH » et du bureau communautaire, il s'agit de construire un bâtiment destiné à recevoir un Accueil de Loisirs Sans Hébergement et ainsi permettre aux parents d'enfants, de 4 à 12 ans, de notre secteur rural (sud du territoire communautaire) de bénéficier d'un mode de garde pour le mercredi et durant les vacances scolaires.

Cette structure recevra 50 enfants de la maternelle à la primaire.

Le bâtiment sera construit à l'arrière de l'Espace Des Habitants.

- Maitrise foncière :

Du foncier sera à acquérir auprès de la commune de Villemer (accord de la Commune).

- Fonctionnement :

Peu de frais de fonctionnement en matière de personnel (deux agents supplémentaires), il s'agira de redéfinir les plannings actuels de nos agents d'animation. Des recettes (financements CAF, participations des familles et des communes) permettront de limiter le déficit.

- Date de démarrage : Etude 2024, travaux 2025/2026
- Montant H.T. de l'opération : 1 100 000,00 euros H.T.
- Financement :
  - ✓ CAF : 300 000.00 euros
  - ✓ Département (CID) : 140 000.00 euros
  - ✓ Région (CAR) : 330 000.00 euros
  - ✓ Fonds propres MSL : 330 000.00 euros

#### ECONOMIE :

##### Extension de 3 hectares du Pôle Economique des Renardières sur la Commune de Moret Loing et Orvanne :

- **Objet de l'opération :**  
Afin de répondre à l'étude « développement économique » précisant les futurs investissements à réaliser sur le Pôle Economique des Renardières et sachant que la Communauté de Communes n'a plus de terrain « économiques » à commercialiser, il est nécessaire de lancer un projet d'extension de la tranche 4 du PER.  
Ce projet permettra de céder entre 10 et 12 parcelles sur une surface totale de 27 000 m<sup>2</sup>.

- **Maitrise foncière :** La Communauté de Commune maitrise le foncier d'implantation de l'extension.
- **Fonctionnement :** Sans objet
- **Date de démarrage :** Etude 2024, travaux 2025
- **Montant H.T. de l'opération :** 820 000.00 euros
- **Financement :**
  - ✓ Région (CAR) : 246 000.00 euros
  - ✓ Fonds propres MSL : 574 000.00 euros
- Des cessions de parcelles seront réalisées.

##### Viabilisation d'une parcelle de 1.5 hectares sur le Pôle Economique des Renardières sur la Commune de Moret Loing et Orvanne :

- **Objet de l'opération :**  
Afin de répondre à l'étude « développement économique » précisant les futurs investissements à réaliser sur le Pôle Economique des Renardières et sachant que la Communauté de Communes n'a plus de terrains « économiques » à commercialiser, une parcelle de 1.5 hectares peut être viabilisée et mise à la vente.  
Le foncier dont la topographie est contraignante ne peut faire l'objet d'un découpage en lots.

- **Maitrise foncière :** La Communauté de Commune maitrise le foncier.
- **Fonctionnement :** Sans objet
- **Date de démarrage :** Etude 2024, travaux 2025
- **Montant H.T. de l'opération :** 300 000.00euros
- **Financement :**
  - ✓ Région (car) : 90 000.00euros
  - ✓ Fonds propres MSL : 210 000 euros

- Une cession de parcelle sera réalisée.

#### Création d'un bi-passe et d'un giratoire sur le Pôle Economique des Renardières sur la Commune de Moret Loing et Orvanne

- **Objet de l'opération :**

Au regard du développement du Pôle Economique des Renardières et afin de fluidifier le trafic sur la zone il y a lieu :

- D'aménager un bi-passe avenue des Renardières/avenue de Sens. Cet aménagement permettra aux véhicules sortants de la zone en direction de Ecuelles/Moret de ne pas engorger le giratoire existant.
  - De créer un giratoire avenue des Renardières/rue Monchavent. La zone 2 du PER permet de recevoir des activités commerciales. Ces activités génèreront des flux automobiles qu'il est nécessaire d'appréhender.
- **Maitrise foncière :** La Communauté de Commune maitrise le foncier.
  - **Fonctionnement :** Sans objet
  - **Date de démarrage :** Etude 2026, travaux 2027
  - **Montant H.T. de l'opération :** 500 000.00 euros
  - **Financement :**
    - ✓ Région (car) : 150 000.00 euros
    - ✓ Fonds propres MSL : 350 000 euros

#### Création de trottoirs et circulations douces sur le Pôle Economique des Renardières sur la Commune de Moret Loing et Orvanne :

- **Objet de l'opération :**

Le Pôle Economique des Renardières est une zone d'activités actuellement dépourvue de trottoirs pour les piétons notamment dans son secteur à vocation commerciale et de service.

Par ailleurs il n'existe pas d'aménagement spécifique dédié aux cycles.

L'objet de cette opération est de :

- o Stabiliser les accotements d'une partie de la zone d'activité afin de rendre fluide et sécuriser la circulation des piétons,
- o De créer des aménagements réservés aux vélos devant permettre l'accès à la zone en toute sécurité. Création d'une voie verte.

- **Maitrise foncière :** La Communauté de Commune maitrise le foncier.
- **Fonctionnement :** Sans objet
- **Date de démarrage :** Etude 2026, travaux 2027
- **Montant H.T. de l'opération :** 650 000.00 euros
- **Financement :**
  - ✓ Région (car) : 195 000.00 euros
  - ✓ Etat : 150 000.00 euros
  - ✓ Fonds propres MSL : 305 000.00 euros

Le montant total des travaux s'élève à 4 870 000 € H.T.

#### **Article 2 :**

Le Conseil Communautaire s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération.
- sur le plan de financement annexé.
- sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur.
- sur la maîtrise foncière et /ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat.

- sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat.
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération.
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans.
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le programme des opérations présenté par le Président et décide de programmer les opérations décrites en article 1 pour les montants indiqués suivant l'échéancier présenté.

Il sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention de 1 461 000 € conformément au règlement des contrats d'aménagement régional.

### **Article 3 :**

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

M. ZAKEOSSIAN s'interroge sur le fait que les deux opérations portant sur la création de micro-crèches (Nonville et Thomery) ont été amenés sur la table et n'ont pas été discutés avec l'ensemble du conseil communautaire dans les orientations.

Monsieur le Président rappelle que cela répond aux besoins identifiés dans le rapport des conclusions de l'étude sur la « Petite Enfance » et aux besoins des habitants de notre territoire notamment sur des communes rurales de petite taille et en zone urbaine dépourvu de micro-crèche.

M. ZAKEOSSIAN s'interroge sur l'urgence du bi-passe dont le projet est assez coûteux.

M. LETULLIER indique que dans le contexte d'extension et d'implantation de GEDIMAT, le giratoire risquerait d'être bloquant en termes de taille pour de futurs aménagements. Cela permettra de fluidifier le trafic dans le cadre d'un objectif de développement d'un pôle commercial. Il ne s'agit pas d'une opération prioritaire du CAR.

**40 voix pour :** M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. DEYSSON, M. BEAUFRETON, M. PERADON, M. KERIGER, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. GUIMARD, Mme DARGNAT, Mme KLEIN

### **FINANCES**

Délibération n°2024.19 : Délibération portant procédure de neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide** de neutraliser totalement l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées au compte 2041583 pour les travaux d'aménagement numérique réalisés par Seine et Marne Numérique (équipement de montée en débit sur cuivre et réseaux très haut débit).

**40 voix pour :** M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. DEYSSON, M. BEAUFRETON, M. PERADON, M. KERIGER, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. GUIMARD, Mme DARGNAT, Mme KLEIN

Délibération n°2024.20 : Délibération portant fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement - Référentiel Budgétaire M57

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,** autorise le Président, pour l'ensemble de ces budgets, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, fonctionnement et investissement.

**40 voix pour :** M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. DEYSSON, M. BEAUFRETON, M. PERADON, M. KERIGER, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. GUIMARD, Mme DARGNAT, Mme KLEIN

Délibération n°2024.21 : Délibération portant reprise et affectation des résultats 2023 dès le Budget Primitif 2024 - Budget Principal M57 - CC Moret Seine et Loing

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**CONSTATE** les résultats du budget principal de la CC Moret Seine et Loing :

- ◆ La section d'investissement fait apparaître un déficit de 2 523 418,83 €
- ◆ La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 6 563 570,27 €
- ◆ Les restes à réaliser font apparaître un besoin de financement de 172 116,79 €

**CONSTATE** les résultats du budget annexe Ancien Site ABB (ZI Champagne sur Seine) :

- ◆ La section d'investissement fait apparaître un excédent de 6 546,28 €
- ◆ La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 9 092,83 €

**DECIDE** de reprendre et d'affecter par anticipation les résultats de l'exercice 2023 dès le budget primitif 2024

**AFFECTE** au Budget 2024 – Communauté de Communes Moret Seine et Loing les résultats 2023 de la façon suivante :

- ◆ C/ D 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement négatif reporté : 2 516 872,55 €
- ◆ C/ R 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 2 688 989,34 €
- ◆ C/ R 002 – Résultat de la section de fonctionnement reporté : 3 877 127,48 €

**40 voix pour :** M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. DEYSSON, M. BEAUFRETON, M. PERADON, M. KERIGER, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. GUIMARD, Mme DARGNAT, Mme KLEIN

Délibération n°2024.22 : Délibération portant reprise et affectation des résultats 2023 dès le Budget Primitif 2024 - Budget Annexe M57 - Office de Tourisme MSL

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**CONSTATE** les résultats du budget annexe Office de Tourisme Moret Seine et Loing :

- ◆ La section d'investissement fait apparaître un déficit de 5 808,50 €
- ◆ La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 9 227,47 €

**DECIDE** de reprendre et d'affecter par anticipation les résultats de l'exercice 2023 dès le budget primitif 2024

**AFFECTE** au Budget 2024 – Office de Tourisme Moret Seine et Loing les résultats 2023 de la façon suivante :

- ◆ C/ D 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement négatif reporté : 5 808,50 €
- ◆ C/ R 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 5 808,50 €
- ◆ C/ R 002 – Résultat de la section de fonctionnement reporté : 3 418,97 €

**40 voix pour** : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. DEYSSON, M. BEAUFRETON, M. PERADON, M. KERIGER, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. GUIMARD, Mme DARGNAT, Mme KLEIN

Délibération n°2024.23 : Délibération portant reprise et affectation des résultats 2023 dès le Budget Primitif 2024 - Budget Annexe M4 - Hôtel Entreprises

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**CONSTATE** les résultats du budget annexe Hôtels Entreprises Moret Seine et Loing :

- ◆ La section d'investissement fait apparaître un déficit de 41 689,34 €
- ◆ La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 224 816,84 €

**DECIDE** de reprendre et d'affecter par anticipation les résultats de l'exercice 2023 dès le budget primitif 2024

**AFFECTE** au Budget 2024 – Hôtels Entreprises Moret Seine et Loing les résultats 2023 de la façon suivante :

- ◆ C/ D 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement négatif reporté : 41 689,34 €
- ◆ C/ R 1068 – Autres réserves : 41 689,34 €
- ◆ C/ R 002 – Résultat de la section de fonctionnement reporté : 183 127,50 €

**40 voix pour** : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. DEYSSON, M. BEAUFRETON, M. PERADON, M. KERIGER, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. GUIMARD, Mme DARGNAT, Mme KLEIN

Délibération n°2024.24 : Délibération portant reprise et affectation des résultats 2023 dès le Budget Primitif 2024 - Budget Annexe M57 - Pôle Economique des Renardières

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**CONSTATE** les résultats du budget annexe Pôle Economique des Renardières :

- ◆ La section d'investissement fait apparaître un excédent de 94 120,41 €
- ◆ La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 9 287,33 €

**DECIDE** de reprendre et d'affecter par anticipation les résultats de l'exercice 2023 dès le budget primitif 2024

**AFFECTE** au Budget 2024 – Pôle Economique des Renardières les résultats 2023 de la façon suivante :

- ◆ C/ R 001 – Excédent d'exécution de la section d'investissement : 94 120,41 €
- ◆ C/ R 002 – Résultat de la section de fonctionnement reporté : 9 287,33 €

**40 voix pour** : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. DEYSSON, M. BEAUFRETON, M. PERADON, M. KERIGER, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. GUIMARD, Mme DARGNAT, Mme KLEIN

Délibération n°2024.25 : Délibération portant sur les taux de fiscalité 2024

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024, les taux suivants :

- ◆ Cotisation Foncière des Entreprises – CFE Unique à 26,29 % ;
- ◆ Taxe foncière bâtie à 3,60 % ;
- ◆ Taxe foncière non bâtie à 2,25 % ;
- ◆ Taxe Habitation à 8,46 % ;

**40 voix pour** : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. DEYSSON, M. BEAUFRETON, M. PERADON, M. KERIGER, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. GUIMARD, Mme DARGNAT, Mme KLEIN

Délibération n°2024.26 : Délibération portant sur les taux de TEOM 2024

M. ZAKEOSSIAN indique qu'il s'agit des répercussions sur 2 ou 3 ans car il y a beaucoup de choses à absorber. Cela dépend également des stratégies des syndicats.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**FIXE** les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024, comme suit :

- ◆ ZIP 01 MORET : 10,71 % – Commune Nouvelle de Moret-Loing-et-Orvanne, Communes de Saint Mammès, Villecerf et Villemer ;
- ◆ ZIP 02 CHAMPAGNE : 11,44 % – Commune de Champagne sur Seine ;
- ◆ ZIP 03 THOMERY : 10,19 % – Commune de Thomery ;
- ◆ ZIP 05 VERNOU : 14,04 % – Commune de Vernou la Celle sur Seine ;
- ◆ ZIP 06 VILLE ST JACQUES : 15,88 % – Commune de Ville Saint Jacques ;
- ◆ ZIP 07 MONTIGNY SUR LOING : 9,81 % – Commune de Montigny sur Loing ;
- ◆ ZIP 09 VILLEMARECHAL : 13,58 % – Commune Nouvelle de Villemaréchal ;
- ◆ ZIP 10 DORMELLES : 12,48 % – Commune de Dormelles ;
- ◆ ZIP 11 FLAGY : 14,98 % – Commune de Flagy ;
- ◆ ZIP 01 AUTRES COMMUNES : 15,80 % – Communes de La Genevraye, Nonville, Paley, Remauville et Treuzy Levelay ;
- ◆ ZIP 02 SOUPPES / POLIGNY / NANTEAU : 15,50 % – Commune de Nanteau sur Lunain.

**40 voix pour** : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. DEYSSON, M. BEAUFRETON, M. PERADON, M. KERIGER, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. GUIMARD, Mme DARGNAT, Mme KLEIN

Délibération n°2024 27 : Délibération portant sur le produit de GEMAPI 2024

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**FIXE** le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations – GEMAPI à 139 400 € à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 ;

**40 voix pour** : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. DEYSSON, M. BEAUFRETON, M. PERADON, M. KERIGER, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. GUIMARD, Mme DARGNAT, Mme KLEIN

Délibération n°2024.28 : Délibération portant transfert des opérations entre les Budgets Annexes PER et CCMSL

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE** entre les budgets, les opérations de transfert suivantes :

**Budget Annexe – Pôle Economique des Renardières (12400)**

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	Terrains nus	2111	0 €	462 131,53 €
	Autres dettes – GFP de rattachement	168751	462 200 €	0 €
<b>TOTAL</b>			<b>462 200 €</b>	<b>462 131,53 €</b>

**Budget Principal – CC Moret Seine et Loing (12000)**

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	Autres immobilisations financières	27638	0 €	462 200 €
	Autres immobilisations financières	27638	462 200 €	0 €
<b>TOTAL</b>			<b>462 200 €</b>	<b>462 200 €</b>

**Budget Annexe – PER CCMSL (Lotissement - 12600)**

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Terrains à aménager	6015	462 131,53 €	0 €
Investissement	Autres dettes – GFP de rattachement	168751	0 €	462 200 €
<b>TOTAL</b>			<b>462 131,53 €</b>	<b>462 200 €</b>

**40 voix pour** : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. DEYSSON, M. BEAUFRETON, M. PERADON, M. KERIGER, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. GUIMARD, Mme DARGNAT, Mme KLEIN

*Délibération n°2024.29 : Délibération portant vote du Budget Primitif 2024 – Budget Principal M57 CC Moret Seine et Loing*

Arrivée de Mme GAUDIN à 19h52

Arrivée de M. MICHEL à 20h05

**Le président présente le budget 2024**

Il remercie le DGS, la responsable des finances et les agents de la qualité de leur travail pour la réalisation de ce budget qui suit les orientations budgétaires qui ont été adoptées le 4 mars.

Il précise que tous les élus ont reçu les documents et une présentation qui comprend l'explication des comptes en détails.

Ce budget intégrera :

- le résultat de 2023 qui s'élève à 3 ,8 millions
- les évolutions externes qui nous sont imposées comme l'inflation, les augmentations réglementaires des charges de nos 184 agents, la hausse des taux d'intérêt, génératrices de coûts supplémentaires.
- des évolutions internes sont intégrées suite aux décisions prises depuis le dernier budget comme :
  - Sem (reprise du personnel mais baisse de la subvention)
  - Petite enfance augmentations des charges liées à l'ouverture de la crèche de Champagne compensées par des recettes et subventions nouvelles, la réorganisation du service en cours génère de nouvelles rentrées.
  - Le projet de territoire devrait être voté en juin et les décisions, pour la prise de la compétence eau et assainissement, actées dans les semaines à venir

-les dotations de l'Etat augmentent peu, 2%, la fiscalité communautaire restera stable, comme elle l'est, depuis la baisse de 2019. la TEOM qui nous percevons et reversons aux syndicats se montera à près de 6 millions

-les investissements passerelle Veneux- champagne, grange des grailons, fibre optique et l'entretien courant ... se feront sans emprunt, notre dette aura ainsi diminuée de 50% depuis 2020. Avec notre excédent 2023 cela constitue une marge de manœuvre importante nous permettant d'envisager très sereinement la poursuite de nos actions au profit de nos habitants et les investissements programmés de fin de mandat qui seront fortement subventionnés : équipement petite enfance Veneux ,Thomery, Nonville centre de loisir EDH ,extension du PER ...

Le bureau des maires du 20 mars a adopté à l'unanimité ce budget.

Un budget sérieux, réaliste qui permet de répondre aux besoins du présent et d'envisager l'avenir avec confiance.

M. ZAKEOSSIAN a plusieurs remarques :

- L'augmentation de 14,5% de la masse salariale en 1 an (plus d'un million d'euros) est importante et ce malgré les arguments présentés. Cela interroge sur le pilotage de la masse salariale. La CCMSL ne semble pas s'être pas fixée de limite d'augmentation. A titre d'exemple sur la hausse en 2024 à MLO, celle-ci est deux fois inférieure pour un budget à peu près équivalent.

- Le budget n'est pas lisible sur les fêtes et cérémonies et la communication car les montants sont répartis sur des dizaines de lignes. Le total est réparti dans de nombreux postes qui doivent dépasser les 200 à 250 K€ alors que le poste fête et cérémonie ne présente que 25 000 euros. Il demande un état total sur le poste fête et cérémonie et communication.

Le PRESIDENT est surpris de cette intervention. Il rappelle que :

- les charges de personnel ont été présentées lors de 2 bureaux communautaires et votées lors du ROB sans observations.

- qu'il n'est pas très honnête de comparer les charges réalisées au CA 23 et celles inscrites au BP 24, car lors du BP sont inscrites 100% des charges possible, ce qui n'est jamais réalisé !

Il faut comparer de BP à BP, l'écart n'est plus que de 9 %

- de nouveaux postes sont financés par des remboursements du SIDAEU, du SIDASS, par des subventions (mobilité, crèches), par la suppression de la subvention à la SEM (200 000 euros), ...

- tous les nouveaux postes ont été votés en Conseil à l'unanimité (chargé habitat, chargé mobilité,) !

L'augmentation nette est de 3 % ce qui est correspond aux contraintes de l'Etat.

Concernant la deuxième remarque, le PRESIDENT rappelle que la présentation du budget est la même que dans toutes les collectivités et tout à fait conforme à la loi. Le détail par opération a déjà été vu en bureau et est disponible

M. MOMON annonce son choix de voter contre ce budget 2024, tout d'abord en raison de l'axe politique choisi, mais également en raison de la hausse de la masse salariale, sans constat d'une installation d'un service support aux communes, et du montant des frais d'études. Les BP se suivent et se ressemblent, il n'y a pas de dynamique de changement ou d'investissement, pas de discussion sur l'élaboration des budgets.

De plus nous avons régulièrement des dossiers importants remis sur table en bureau communautaire, désormais « je voterai contre car cela limite la réflexion et la concertation ».

M. MOMON ne remet pas en cause le travail du personnel dont il reconnait la qualité.

Le PRESIDENT s'étonne :

- Pas de discussions... alors que celles-ci ont sont particulièrement constructives lors des Études, des groupes de travail des COPIL, des bureaux des maires, ....

- Pas d'investissement... alors qu'à l'unanimité, on vient de voter le CAR !!!

- pas d'aide aux communes...alors que la commune de Vernou a bénéficié, d'aide juridique pour des dossiers complexes, dans des délais très rapides.

M. POUILLIER souhaite préciser que le déménagement de l'Office de Tourisme n'a pas fléchi dans le projet de territoire bien qu'il est assisté aux séminaires ou lu les compte-rendus et que ce projet n'a pas été évoqué. De plus, il rajoute qu'aucune concertation n'a été faite avec les élus de la commune.

Le PRESIDENT rappelle que le financement de la réhabilitation de la Grange des grailons a été vote à l'unanimité au conseil communautaire du 12 décembre 2023. Il propose à M.POUILLER de se rapprocher de M.ZAKEOSSIAN qui a fait partie du jury ayant fait le choix de l'architecte et a approuvé les plans présentés.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité,**

**ADOpte** le Budget Primitif 2024 de la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing.

**29 voix pour** : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. BELLINOT, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. DEYSSON,

M. BEAUFRETON, M. PERADON, M. KERIGER, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme THALAMY, M. GUIMARD, Mme KLEIN

**5 voix contre :** M. MOMON, Mme DARGNAT, M. POUILLIER, Mme SAVAL-BONET, Mme GAUDIN

**8 abstentions :** Mme SOUCHARD, M. JOCHMANS, M. FONTUGNE, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, Mme GRAU, M. ZAKEOSSIAN, M. BODIER

*Délibération n°2024.30 : Délibération portant vote du Budget Primitif 2024 - Budget Annexe M57 Office de Tourisme Moret Seine et Loing*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte** le Budget Primitif 2024 – Office de Tourisme de Moret Seine et Loing.

**42 voix pour :** M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. MOMON, M. DEYSSON, M. BEAUFRETON, M. PERADON, M. KERIGER, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, Mme THALAMY, M. GUIMARD, Mme DARGNAT, Mme KLEIN

*Délibération n°2024.31 : Délibération portant vote du Budget Primitif 2024 – Budget Annexe M4 Hôtel Entreprises*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte** le Budget Primitif 2024 – Hôtels Entreprises de Moret Seine et Loing.

**42 voix pour :** M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. MOMON, M. DEYSSON, M. BEAUFRETON, M. PERADON, M. KERIGER, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, Mme THALAMY, M. GUIMARD, Mme DARGNAT, Mme KLEIN

*Délibération n°2024.32 : Délibération portant vote du Budget Primitif 2024 – Budget Annexe M57 Pôle Economique des Renardières*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte** le Budget Primitif 2024 – Pôle Economique des Renardières.

**42 voix pour :** M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. MOMON, M. DEYSSON, M. BEAUFRETON, M. PERADON, M. KERIGER, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, Mme THALAMY, M. GUIMARD, Mme DARGNAT, Mme KLEIN

Délibération n°2024.33 : Délibération portant vote du Budget Primitif 2024 – Budget Annexe M57 PER Lotissement

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte** le Budget Primitif 2024 – PER CCMSL.

**42 voix pour** : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. MOMON, M. DEYSSON, M. BEAUFRETON, M. PERADON, M. KERIGER, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, Mme THALAMY, M. GUIMARD, Mme DARGNAT, Mme KLEIN

Délibération n°2024.34 : Délibération portant attribution des subventions et participations – Année 2024

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCORDE** les subventions suivantes (Compte 65748) :

- ◆ ASCCAS Foyer des élèves du Collège de Moret sur Loing : 8 272 € ;
- ◆ Association sportive mixte du Collège de Moret sur Loing : 460 € ;
- ◆ SEGPA Collège de Champagne sur Seine : 6 980 € ;
- ◆ Foyer des élèves du Collège de Champagne sur Seine : 2 034 € ;
- ◆ UNSS du Collège de Champagne sur Seine : 460 € ;
- ◆ Foyer des élèves du Collège Jacques Prévert à Lorrez le Bocage : 1 000 € ;

**ACCORDE** les subventions suivantes, selon les conventions d'objectifs ou de partenariat signées, sur présentation de factures ou appel de fonds :

- ◆ Mission Locale de la Seine et du Loing : 44 060 € - Compte 657382 ;
- ◆ Foyer des élèves du Collège Elsa Triolet : 600 € - Compte 65748 ;
- ◆ CIDFF – Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 6 400 € – Compte 65748 ;
- ◆ Association Musique en Seine : 30 310 € - Compte 65748 ;
- ◆ Association Accords : 49 046 € - Compte 65748 ;
- ◆ Association Seine Harmonie : 21 142 € - Compte 65748 ;
- ◆ Pas Trop Loing de la Seine – PTLs : 12 000 € - Compte 65748 ;

**ACCORDE** un soutien financier conformément à la délibération 2024.16 :

- ◆ Sportifs de haut niveau – enveloppe globale de 30 000 € – Compte 65132 ;

**42 voix pour** : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. MOMON, M. DEYSSON, M. BEAUFRETON, M. PERADON, M. KERIGER, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, Mme THALAMY, M. GUIMARD, Mme DARGNAT, Mme KLEIN

Délibération n°2024.35 : Délibération portant participation aux ALSH - Journées Enfants 2023

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**FIXE** la participation financière à 5,67 € par journée enfant réalisée en 2023 aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement situés sur le territoire de Moret Seine et Loing ;

**PRECISE** que cette participation est versée uniquement pour les enfants demeurant sur le territoire de Moret Seine et Loing ;

**42 voix pour** : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. MOMON, M. DEYSSON, M. BEAUFRETON, M. PERADON, M. KERIGER, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, Mme THALAMY, M. GUIMARD, Mme DARGNAT, Mme KLEIN

Délibération n°2024.36 : Délibération portant participation aux accueils périscolaires - Journées Enfants 2023

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**FIXE** la participation financière à 0,50 € par journée/enfant réalisée en 2023 (hors temps extrascolaires, vacances scolaires et mercredis) :

Le système de calcul du nombre de journée/enfant se décompose comme suit :

- Une présence d'un enfant le matin avant l'ouverture de l'école = une journée/enfant soit 0,50 € ;
- Une présence d'un enfant le soir après la fermeture de l'école = une journée/enfant soit 0,50 € ;
- Les temps de pause méridienne ou de restauration ne sont pas pris en compte ;

**PRECISE** que cette participation est versée uniquement pour les enfants demeurant sur le territoire de Moret Seine et Loing.

**42 voix pour** : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. BRUMENT, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. MOMON, M. DEYSSON, M. BEAUFRETON, M. PERADON, M. KERIGER, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, Mme THALAMY, M. GUIMARD, Mme DARGNAT, Mme KLEIN

Fin du Conseil communautaire à 20h40.



Président

Le secrétaire de séance

Sylvie MONCHECOURT

